



ANNEXE 1 : CRITÈRES ET PONDÉRATION D'ATTRIBUTION DES PLACES

Critères d'attribution	Nombre de points accordés
Habitants de la CC	120 points
Non habitant mais un lien avec la CC <i>(Travail, grands-parents, scolarisation...)</i>	50 points
Non habitant et aucun lien avec la CC	0 point
Situation de handicap dans la famille <i>(Parents, fratrie ou enfant accueilli)</i>	10 points
Famille monoparentale	10 points
Famille bénéficiaire des minima sociaux	10 points
Fratrie dont un enfant est déjà accueilli	20 points
Fratrie à accueillir	8 points
Continuité de mode de garde <i>Nouvel enfant remplace l'aîné dans un délai de 2 mois maximum Non cumulable avec le critère de scolarisation pour l'enfant entrant à l'école</i>	5 points
Un enfant est déjà scolarisé sur la CC	2 points
Les 2 parents exercent une activité professionnelle	5 points
1 des 2 parents exerce une activité professionnelle	3 points
Aucun parent n'exerce une activité professionnelle	0 point
Demande de contrat de – 10h/semaine	1 point
Demande de contrat de 10h à 20h/semaine	5 points
Demande de contrat de 21h à 30h/semaine	10 points
Demande de contrat de 31h à 40h/semaine	20 points
Demande de contrat de + de 40h/semaine	30 points
Date de la demande	1 point par mois